

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 décembre 2015
Rapporteur :
Monsieur Ludovic JOLIVET**

N° 46

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/12/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2015
(accusé de réception du 18/12/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Motion de soutien au maintien du siège social Relecquois du Crédit Mutuel Arkéa

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter le vœu suivant :

« Réunie en Conseil d'administration le 6 novembre 2015 à Châteaulin, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes du Finistère s'inquiète du possible transfert du siège social Relecquois du Crédit Mutuel Arkéa vers Paris ou l'Est de la France.

Parce que cette banque est un employeur vital avec plus de 2 000 salariés sur le bassin de vie brestois, 3 000 pour tout le Finistère et représente près de 6 000 emplois en Bretagne, sans compter les milliers d'emplois induits,

Parce que le maintien d'un tissu économique dynamique et le rayonnement de tels centres de décision s'affirment une des préoccupations majeures des communes et des EPCI de la pointe Bretagne,

Parce que derrière ce projet de mobilité massive de salariés, ce serait le départ brutal de familles entières qui pénaliserait durement la vie économique, éducative, sociale et associative de nos territoires bretons où elles résident aujourd'hui,

En conséquence, l'AMF 29 soutient les recours engagés contre ce qui apparait comme une perte d'indépendance à marche forcée et demande que le changement de statut voté le 14 octobre dernier par la confédération du Crédit Mutuel - s'il devait être malgré tout confirmé par l'agrément du ministre des Finances - soit sans effet sur la localisation actuelle du siège du Crédit Mutuel Arkéa au Relecq-Kerhuon,

La ville de Quimper soutient sans réserve cette position et rappelle la nécessité d'un vrai équilibre est-ouest du territoire régional, tout comme elle plaide pour le respect de l'équilibre nord-sud du territoire finistérien. »

Le maire,

Ludovic JOLIVET